

Monsieur le Président, je voudrais signaler qu'ayant cinq enfants naturels, je sais bien qu'il y a une période d'adaptation. Je sais, pour avoir écouté des amis de la famille qui ont adopté des enfants, qu'il faut s'adapter physiquement et psychologiquement. Je trouve absolument injuste que les parents adoptifs n'aient pas les mêmes droits que les autres du point de vue de la loi sur l'assurance-chômage et j'exhorte le gouvernement à envisager de charger un comité d'étudier le problème ou d'insérer des mesures à cet effet dans les modifications qui vont être apportées à la loi sur l'assurance-chômage.

J'ai écouté mon collègue le député de Moncton (M. McCauley) parler de l'adoption, mais je ne crois pas qu'il ait fait allusion à l'injustice qui existe actuellement. Ce problème est au-dessus des considérations d'ordre politique. Je ne crois pas que ce soit un problème dont les partis puissent tirer un avantage politique ou qui puisse leur nuire. Je crois tout simplement que la Chambre doit rendre justice aux parents adoptifs. Il faut bousculer les bureaucrates et activer les formalités administratives dans ce cas-ci. Il faut rendre justice.

Il faut exhorter le gouvernement à revenir sur sa décision et à assouplir la loi sur l'assurance-chômage pour accorder les mêmes droits aux parents adoptifs qu'aux parents naturels, et mettre fin une fois pour toutes à l'injustice dont ils sont victimes sur le plan de l'assurance-chômage.

[Français]

M. André Maltais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi présenté par le député. A mon avis, il s'agit d'un projet de loi important, parce que de plus en plus, on vit au pays le phénomène de l'adoption et, bien sûr, il est normal d'avoir des mesures qui peuvent aider efficacement les gens qui, justement, vont aider en adoptant un enfant ou même des enfants, parce que dans bien des cas, on adopte maintenant des enfants. L'idée du bill C-405 est bien expliquée, c'est-à-dire que:

Un parent adoptif devrait avoir droit à des prestations équivalentes aux prestations de grossesse étant donné que les difficultés à surmonter par les parents adoptifs sont aussi grandes ou plus grandes que celles que rencontrent les autres parents.

Je pense, monsieur le Président, qu'en principe, c'est un projet de loi qui mérite vraiment d'être appuyé au niveau du principe. Là où cela devient difficile, c'est de savoir comment le mettre en application en toute efficacité, et j'ai pris la peine de vérifier au ministère pour savoir, effectivement, ce qui pourrait être fait en terme d'audition pour des enfants qui sont adoptés, et si les mesures proposées par le député peuvent être appliquées immédiatement.

Il n'est pas nouveau, monsieur le Président, qu'un tel sujet soit débattu à la Chambre des communes. Déjà en 1980, la Commission canadienne des droits et libertés s'est d'abord

Assurance-chômage—Loi

prononcée sur le sujet en disant qu'il fallait faire quelque chose au niveau . . .

• (1750)

SANCTION ROYALE

[Français]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Madame le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la Chambre de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour:

Mme le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsque la Chambre s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-136, Loi sur la bonification d'intérêts au profit des petites entreprises—Chapitre n° 147.

Projet de loi C-142, Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada—Chapitre n° 148.

• (1800)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PUBLICS

[Français]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MODIFICATION VISANT À ACCORDER DES PRESTATIONS AU PARENT ADOPTIF

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Benjamin: Que le projet de loi C-405, loi modifiant la loi de 1971 sur l'assurance-chômage (prestations au parent adoptif), soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. André Maltais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le Président, alors je voudrais continuer à élaborer sur le projet de loi C-405 qui a été présenté par le député de Regina-Ouest (M. Benjamin).

De fait, comme je le signalais tout à l'heure, monsieur le Président, ce projet de loi est intéressant au niveau du principe et des gens qu'il touche. Je pense qu'il est très important que la sensibilité soit accrue au niveau des familles qui adoptent des enfants et que le ministère soit quand même particulièrement très préoccupé à ce sujet.